

Arrêté du ministre de l'agriculture du 19 janvier 2015, modifiant l'arrêté du 15 juillet 2014, portant ouverture et fermeture de la campagne de cueillette de l'alfa pour l'année 2014.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2014-4 du 5 février 2014,

Vu le code forestier promulgué par la loi n° 88-20 du 13 avril 1988, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date la loi n° 2009-59 du 20 juillet 2009, portant simplification des procédures administratives dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et notamment les articles 160 et 163 dudit code,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2014-413 du 3 février 2014, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 15 juillet 2014, portant ouverture et fermeture de la campagne de cueillette de l'alfa pour l'année 2014.

Arrête :

Article premier - Est abrogé, l'article premier de l'arrêté du 15 juillet 2014 susvisé et est remplacé comme suit :

Article premier (nouveau) - La saison de cueillette de l'alfa et de toutes les opérations relatives au transport, au pesage et à l'achat de cette plante sera ouverte le 1^{er} juillet 2014 et elle sera fermée le 31 janvier 2015.

Art. 2 - Est abrogé l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2014 susvisé et remplacé comme suit :

Article 4 (nouveau) - Les opérations de mise en balles de l'alfa et de son transport restent autorisées pour les quantités récoltées avant le 31 janvier 2015.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 19 janvier 2015.

Le ministre de l'agriculture
Lassaad Lachaal

Vu

Le Chef du Gouvernement

Mehdi Jomaa

Par décret n° 2015-226 du 21 janvier 2015.

Monsieur Abdallah Yahyaoui est nommé chargé de mission au cabinet de la ministre du commerce et de l'artisanat, à compter du 1^{er} février 2014.

Par décret n° 2015-227 du 13 janvier 2015.

Monsieur Faouzi Taleb, inspecteur en chef du contrôle économique, est chargé des fonctions de directeur de la qualité, du commerce et des services à la direction régionale du commerce de Gabès au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2015-228 du 13 janvier 2015.

Monsieur Tarek Jamaï, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur à l'unité de gestion par objectifs chargée du secrétariat du conseil national des services et de la réalisation du programme de mise à niveau des secteurs des services au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2015-229 du 13 janvier 2015.

Madame Nawel Al Khaldi, inspecteur central du contrôle économique, est chargée des fonctions de sous-directeur de la concurrence à la direction des prix et de la concurrence à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2015-230 du 13 janvier 2015.

Monsieur Mounir Jallouli, inspecteur central du contrôle économique, est chargé des fonctions de sous-directeur du contentieux dans les domaines de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services à la direction générale de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2015-231 du 13 janvier 2015.

Monsieur Mohamed Taieb Mougou, inspecteur central du contrôle économique, est chargé des fonctions de sous-directeur des statistiques et du suivi à la direction des métiers et des services à la direction générale de la qualité, du commerce intérieur et des métiers et services au ministère du commerce et de l'artisanat.